

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de
soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de
Boucherville**

Informations additionnelles présentées à la commission du BAPE

4 août 2016

Ville de Boucherville

Éléments précisant deux questions complémentaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) envoyées par courriel à la Ville de Boucherville le 2 août 2016.

- 1. Vous attribuez une très grande valeur environnementale à la végétation terrestre du secteur du Vieux-Boucherville et malgré que des impacts sur la végétation subsisteraient après les travaux de construction, vous estimez l'importance globale de ces impacts sur la végétation comme très faible (PR3.1, p. 87 et DA14, p. 26). Compte tenu des modifications apportées à votre évaluation du nombre d'arbres ou de troncs à abattre ou à risque d'être abattus depuis le dépôt de l'étude d'impact, pourriez-vous nous donner les éléments qui vous ont permis d'arriver à une telle conclusion ? Pourriez-vous réévaluer l'importance globale qu'aurait la coupe d'arbres sur la végétation terrestre, sur les aspects esthétiques et visuels en fonction de la valeur environnementale, du degré de perturbation, de l'intensité de l'impact, de son étendue ainsi que de sa durée ?***

Premièrement, il importe de mentionner que la grande valeur environnementale est accordée, entre autres, en raison de la présence d'arbres de gros gabarit dans les parcs Joseph-Laramé et Léandre-Lacaille et de l'importance paysagère des jeunes boisés en régénération situés entre la piste cyclable et le fleuve.

Les impacts pourraient être jugés de faibles à moyens en fonction de la phase du projet.

Phase de construction : impacts moyens

La coupe de la majorité des arbres dans le mur en pierres du Parc Joseph-Laramé altérera le paysage de façon significative, mais sur une courte distance.

La coupe d'arbre au pied et en haut du muret, pour le tronçon 1, pour les fins du projet, affectera plus faiblement le paysage, car une majorité d'arbres ne sera pas affectée par les travaux.

Phase d'exploitation : impacts faibles

La plantation d'arbres pour compenser ceux coupés sera réalisée. Le choix des essences de ces arbres permettra d'accroître la biodiversité de la végétation terrestre de ce secteur. En effet, la majorité des arbres qui seront affectés par les travaux sont des frênes et des érables à Giguère. La plantation de nouveaux arbres, avec des essences diversifiées, permettra d'accroître la valeur écologique du site et sa résilience.

Ensuite, le positionnement des arbres de remplacement sera effectué avec le souci de respecter certains besoins paysagers des riverains. À titre d'exemple, des résidents tiennent à des fenêtres visuelles sur le fleuve qu'un positionnement approprié permettrait de créer.

2. Lors des audiences et à l'aide de photographies, certains participants se sont questionnés sur l'évaluation des impacts à la suite des travaux. Certaines photographies montrent la présence d'un certain nombre d'arbres situés à la base du mur de soutènement pour le tronçon 2 dans le secteur du Vieux-Boucherville, tronçon pour lequel il y aurait des travaux de réfection. Or, à la page 18 du document déposé DA14, vous indiquez qu'aucun arbre serait abattu ou risquerait d'être abattu. Pourriez-vous clarifier ?

Un certain nombre d'arbres sont effectivement présents dans une section à la base du mur de soutènement pour le tronçon 2 dans le secteur du Vieux-Boucherville. Toutefois, on estime que les travaux peuvent être réalisés sans couper d'arbre. Si des contraintes techniques se présentent lors des travaux, il est possible que trois frênes et un orme près du mur de soutènement soient coupés.